



Communiqué de presse

Montpellier, Toulouse, le 16 juillet 2026

– Commission Permanente –

Agriculture : la Région alloue 1,3 M€ pour le renouvellement des générations, l'aide à l'installation et la transmission des exploitations en Occitanie

Réunis en commission permanente le vendredi 3 juillet dernier, les élus régionaux ont voté, sur proposition de Carole Delga, présidente de la Région Occitanie, une nouvelle aide de 1,3 M€ destinée au monde agricole pour répondre à l'enjeu majeur du renouvellement des générations et favoriser l'installation en agriculture ainsi que la transmission en Occitanie.

Forte d'une agriculture qui mobilise plus de 165 000 emplois sur le territoire, la Région mène, depuis 2016, une politique ambitieuse et volontariste en faveur de l'agriculture et des nombreux défis que la profession doit relever. Face au vieillissement de la population agricole et aux difficultés rencontrées par de nombreux agriculteurs pour assurer la reprise de leur exploitation, la Région a renforcé son soutien pour faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs et le renouvellement des générations à travers sa stratégie régionale 2023-2027, mobilisant plus de 38 M€ sur cette période. Plus de 2 000 agriculteurs se sont installés en Occitanie en 2023, plaçant ainsi la région au 1^{er} rang en nombre d'installations.

« Alors que le nombre d'exploitations agricoles diminue et que la population agricole vieillit, le rôle de la Région est d'accompagner et d'apporter des solutions concrètes pour favoriser l'installation et la transmission des exploitations en Occitanie. Au-delà de notre engagement pour un modèle agricole plus juste, plus durable et plus résilient, nous avons fait du renouvellement des générations une priorité avec la stratégie régionale déployée depuis 2023. La Région intervient le plus en amont possible de la transmission pour préparer les transmissions, afin de préserver l'emploi, notre souveraineté alimentaire et la vitalité de nos territoires. Nous accompagnons à la fois les agriculteurs qui peinent à trouver un repreneur et celles et ceux qui souhaitent s'installer mais se heurtent encore à de nombreux obstacles. », a déclaré Carole Delga, présidente de la Région Occitanie.

Favoriser l'installation :

Le dispositif d'accompagnement permet aux agriculteurs de bénéficier de conseil à la création agricole et d'un suivi post-installation par des structures labellisées (chambres d'agriculture et associations pour le développement de l'emploi agricole et rural départementales). À l'occasion de cette Commission permanente, la Région Occitanie mobilise **1 M€ permettant de financer plus de 3300 journées de conseil dans l'année** pour accompagner les jeunes ou nouveaux agriculteurs dans l'émergence ou la mise en œuvre de leur projet d'installation ou encore pour un conseil post-installation.

Transmissions des exploitations agricoles :

Le dispositif d'accompagnement ciblé sur les cédants n'ayant pas encore de repreneur offre aux agriculteurs deux possibilités : **la réalisation d'un état des lieux sur l'exploitation et d'un plan d'actions pour résoudre les fragilités et/ou la mise en place d'un diagnostic et d'un suivi pré-transmission par des structures labellisées** (chambres d'agriculture et associations pour le développement de l'emploi agricole et rural départementales). À l'occasion de cette Commission permanente, **1000 journées de conseil** auprès des cédants qui n'ont pas encore identifié de repreneur seront financées par l'octroi d'une aide régionale de **300 000 €**.



Contact presse :

Eléa Théron – elea.theron@laregion.fr – 06 24 49 52 11